



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AFFAIRE CPA N° 2016-13 : RESOLUTE FOREST PRODUCTS, INC. C. LE GOUVERNEMENT DU CANADA

LA HAYE, LE 4 NOVEMBRE 2020

#### Audience sur le fond et sur les dommages-intérêts

L'audience sur le fond et sur les dommages-intérêts dans le cadre de l'arbitrage entre Resolute Forest Products Inc. et le gouvernement du Canada se tiendra du lundi 9 novembre 2020 au samedi 14 novembre 2020. La procédure arbitrale est conduite en application du Chapitre XI de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

L'audience se tiendra par visioconférence. Les déclarations d'ouverture et de clôture des Parties au différend, prévues les 9 novembre 2020 et 14 novembre 2020 respectivement de 8h00 HNE (heure normale de l'Est) à 14h30 HNE, seront retransmises en direct au public. Les personnes désirant accéder à la diffusion en direct de l'audience sont invitées à s'enregistrer à l'avance en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [registration@pca-cpa.org](mailto:registration@pca-cpa.org).

Outre la diffusion en direct de l'audience, une transcription de l'audience sera publiée sur le site Internet de la CPA après la clôture de l'audience.

\* \* \*

#### Contexte :

En application de l'article 1120 de l'ALÉNA et du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI de 1976, par le biais d'un avis d'arbitrage daté du 30 décembre 2015, Resolute Forest Products Inc., en son nom et au nom de sa filiale, Resolute FP Canada Inc., a initié une procédure arbitrale contre le gouvernement du Canada. Le Tribunal est composé de M. le juge James R. Crawford AC (Président), M. le doyen Ronald A. Cass et Mme le professeur Céline Lévesque. La Cour permanente d'arbitrage agit en tant que greffe dans cet arbitrage.

De plus amples informations sur la procédure, les ordonnances procédurales du Tribunal ainsi que les plaidoiries écrites des Parties sont disponibles sur le site Internet de la CPA à l'adresse suivante : <https://pcacases.com/web/view/142>.

#### À propos de la Cour permanente d'arbitrage

La CPA est une organisation intergouvernementale créée par la Convention de La Haye de 1899 pour le règlement pacifique des conflits internationaux. La CPA compte 122 Parties contractantes. Siégeant au Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas, la CPA facilite l'arbitrage, la conciliation, les enquêtes pour l'établissement des faits et d'autres procédures de règlement des différends entre diverses combinaisons d'États, d'entités étatiques, d'organisations intergouvernementales et de parties privées. Le Bureau

international de la CPA fournit actuellement des services de greffe dans 7 arbitrages inter-étatiques, 102 arbitrages entre investisseurs et États, 52 arbitrages sur le fondement de contrats impliquant un État ou une entité étatique et 2 autres différends. De plus amples informations sur la CPA sont disponibles sur son site Internet à l'adresse suivante : [www.pca-cpa.org](http://www.pca-cpa.org).

Contact : Cour permanente d'arbitrage  
Courriel : [bureau@pca-cpa.org](mailto:bureau@pca-cpa.org)